Décision du Président n° 1-20260827-8.9

Objet : Tourisme – Label « Accueil Vélo »

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/04/2026 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

Considérant que dans le cadre de l'ouverture de son nouveau point d'accueil touristique situé sur la Véloroute Vallée de Somme à Corbie, l'office du tourisme intercommunal du Val de Somme souhaite renforcer son positionnement en tant que lieu d'accueil et de services adapté aux touristes à vélo. L'obtention de la marque nationale « Accueil Vélo » permet de formaliser cet engagement et d'améliorer la visibilité de l'Office de Tourisme auprès des clientèles cyclotouristiques.

DECIDE

Article 1er :

D'approuver l'inscription de l'office du tourisme intercommunal du Val de Somme dans le réseau national **« Accueil Vélo »**.

Article 2 :

La participation financière s'élève à **200 € pour une durée de 3 ans**. Cette inscription pourra être renouvelée par tacite reconduction sous réserve de la réalisation d'une nouvelle visite de contrôle permettant de vérifier le maintien des critères du référentiel « Accueil Vélo ».

Article 3 :

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du bureau communautaire.

Article 4 :

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 :

M. le Directeur Général des Services et Mme la comptable Publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 27/08/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Val de Somme

F. DEBEUGNY